

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with columns for 'COURRIER DU CANADA' and 'JOURNAL DES CAMPAGNES' with rates for Canada, U.S.A., and France.

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

DE CHACUN JOURNALIER ET JARDINIER

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes:
Une ligne et insertion... 10 cts
Pour chaque insertion subséquent... 13 cts

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire.

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

Feuilleton du COURRIER du CANADA
8 FÉVRIER 1894.—No 10

L'abbaye de Bon-Repos

(Suite) IX

Yvette avait promptement préparé une sorte de pupitre de voyage dont Constance, fort laiteuse pour l'époque, ne se séparait jamais.
—Dieu et Notre-Dame me viennent en aide ! dit la princesse. J'aurais voulu éviter cette aventure. S'il est vrai que Louis songe à Constance de Bétague...

Parmi les gens de la suite du gouverneur, Constance reconnut Jalm Penco, l'écoeur du Monfort... Cette vue empêcha la princesse de songer à retenir le sire de Rohan qui, au même instant, prenait congé.
—Mes ennemis me poursuivent avec acharnement, pensa-t-elle. Il était temps d'agir, ainsi que le disait Yvette. L'avenir me répondra-t-il favorablement ?...

neur, en s'efforçant de prendre une attitude humble et suppliante, démentie par son regard haineux, je n'ai jamais voulu...
—Il suffit, interrompit de nouveau Constance, en se détournant avec hauteur et arrêtant, d'un geste, ces maladroites protestations. Puisque je suis libre, reprit-elle, avec grâce, en s'adressant au vicomte, je vous promets, Messire chevalier, d'aller rejoindre mon frère et ma sœur dès que leur arrivée m'aura été signalée.
—Merçi. Je retourne immédiatement à Ronan, mais je ne m'en tiens pas moins, Madame, à votre service.

mité de salut public. Mais à peine ces déguisés ont-ils dépassé la porte de la cour des Tuileries, que des canonniers tombent sur eux à coups d'écoeurillon et les assomment. Profitant de la confusion qui s'est produite, tandis qu'on crie de toutes parts : "On assassine nos frères !" il se glisse au milieu de la foule, traverse la cohue et rentre aux Tuileries par les Feuillants. L'émeute recommença le lendemain. Joly fut de ceux qui contribuèrent le plus par leur énergie à la défaire des faubourgs et à la victoire de l'Assemblée.
En récompense de ses services, il fut nommé chef de l'état-major d'un corps de troupes campé au Trou d'Enfer, près Marly. Ces troupes commandées par les généraux Baraguey d'Hilliers et Dupont Orléans, faisaient partie de l'armée de l'intérieur aux ordres du général Menou. Deux places d'adjudant se trouvaient par la suite vacantes auprès de lui et, le 24 prairial (12 juin 1795) il en fut nommé l'un des deux adjoints. Ce dernier, fait observer Thiébaut, convenait merveilleusement à son caractère de moralité. Cette remarque faite, Thiébaut ajouta ces lignes, dont je lui laisse la responsabilité : "Joly, depuis son mariage, avait rendu mère une demoiselle de Lille, qui devait avoir trois cent mille francs de dot ; il proposa à Delonchamps de la lui faire épouser, sous la condition d'avoir une part de cinquante mille francs sur la dot. Je ne sais comment cette malheureuse, qu'une fatale destinée avait livrée à Joly, échappa à ses trafics ; mais elle sauva du moins sa fortune du naufrage de sa réputation (15)."
Quoi qu'il en soit, Joly avait conservé ses habitudes de raillerie et, comme tout risque l'exaltait, il acclama de ses sarcasmes les représentants du peuple attachés au camp de Marly, Thiébaut (de la Manche). Informés de ses propos les deux convenus n'avaient pas tardé à trouver l'occasion de s'en venger. Peu de jours avant l'insurrection du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), un ami de Joly, Cadet de Gassicourt, alors placé au premier rang parmi les ennemis de la Convention et président de la section Le Péletier, envoya au camp une députation pour fraterniser avec les troupes. Joly prit cette députation, l'accueillit au lieu de la mettre à la disposition du général ; dénonçant pour ce fait, il fut sans délai destitué.
C'était sa seconde destitution ; ce ne devait pas être la dernière. A force de réclamer et de plaider sa cause, il arracha une nouvelle réintégration et un ordre d'emploi à Lille, où il se rendit aussitôt et où il retrouva sa femme qu'il avait un peu perdue de vue. Peu de temps après son arrivée, il donnait un banquet aux officiers de la garnison. "Debout, le drapeau tricolore dans une main, une coupe dans l'autre, à peine a-t-il porté, d'une voix patriotique, un toast à la liberté, — on a reconnu le style de M. Empeis, — qu'il est appréhendé au corps par un commissaire et conduit en prison. Cette fois on l'accusait de conspirer avec le gouvernement britannique. Il avait épousé une fille de la perdue Albion, une nièce de lord Malmesbury ! Etait-il besoin d'autre preuve ? Et de fait il était bien marié avec une Anglaise ; mais il l'épousait si peu !
Sa captivité dura sept semaines, après lesquelles le général Pillé, qui commandait la division de Lille parvint à le faire remettre en liberté. "Une prison fut donc le dernier lieu où il figura comme militaire. Si l'on ne considérait que son esprit et sa vaillance peu d'hommes plus que lui eussent été faits pour parcourir la carrière des armes, et pour la parcourir avec éclat ; mais ces qualités sont loin de suffire, et Joly dut être enfin convaincu que, hors d'état de se commander à lui-même, il était incapable de commander à d'autres. Ce fut être son regret qu'il vit le temple de Mars se former pour lui et qu'il se voyait désormais au culte des Muses (15)." C'est en ces termes que le général Thiébaut prend congé de son beau-frère à la fin du tome premier de ses Mémoires. Le congé j'aimé à le croire, n'est pas définitif et nous retrouverons sans doute Joly dans le volume suivant. En tout cas ce Joly fut un bon homme assez particulier, il a joué dans la politique et les lettres, durant le premier quart de ce siècle, un rôle assez marqué pour que nous lui consacrons un second et premier article.

Pilules Holloway
Indigestion, maladie d'estomac, etc. — Les personnes qui souffrent de dérangements du foie, d'estomac ou des organes digestifs devraient avoir recours aux pilules Holloway, parce qu'on ne connaît aucune autre médecine pour soulager aussi efficacement ses douleurs.
Pour les Douleurs Sciaticques et Neuralgiques
" D. & L. MENTHOL PLASTER ENLEVE LA DOULEUR MAGIQUEMENT.
Bonne Nourriture Digestion - Mine
COTTOLENE
La Nouvelle Graisse à Frite Végétale, et le substitut du saindoux, et ses joutes ainsi que celles de tous les membres de sa famille deviendront, c'est plus que probable, " Comme une Rose dans un Champ de Neige."
La COTTOLENE est pure, délicate, saine et populaire. Essayez-en. Préparée seulement par N. K. Fairbank & Cie. Rues Wellington et Anne, MONTREAL.
La plus grande merveille de temps modernes
LES PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY
L'ONGUENT
Avertissements.—Je n'ai pas d'agence aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'orthographe sur les lettres et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 535, OXFORD STREET, LONDRES, il y a mécompréhension.
Le marqueur de commerce de mes remèdes est enregistré à Ottawa et à Washington. Signé THOMAS HOLLOWAY 31 mars 1893—1894

Compagnie Chinic QUEBEC
Marchands Quincailliers et Gros et en détail Fournisseurs ordinaires du Clergé, des Fabriques, des Institutions religieuses et des Maisons d'éducation.
M. J. E. GAGNON
FAIT UNE GRANDE REDUCTION sur toutes ces MARCHANDISES nouvellement reçues ; Tels que Montres, Horloges et Bijouterias.
LA COMPAGNIE DES INSTITUTS DU CANADA
Dr LESLIE E. KEELY
Dr S. Lachapelle, M. P.
MARCHANDISES
C. E. TASCHEREAU, NOTAIRE
La Kermesse
James Perry

Causerie littéraire

UN VOLTAIRIEN DE 1824

(SUITE)

Il est probable que la Russie ne renouvellera pas son traité de commerce avec la France, si celle-ci élève son tarif sur les grains. Le ministre des finances de Russie, le Dr Wittie, dit que son pays aime autant n'avoir pas pour amis des nations qui ne cherchent que leur profit dans les traités de commerce.
En 1794, il a des préoccupations d'un autre ordre. Son beau frère Thiébaut s'est chargé de nous les faire connaître. "Nulle part, dit-il, Joly n'était longtemps sans avoir un roman. Il fit en suite la connaissance d'un homme aisé, qui, touché de ses malheurs, charmé de son esprit, le recueillit chez lui. Cet homme avait une fille unique, favorisée par la fortune et par la nature ; elle semblait prédestinée à une existence heureuse, qu'elle aurait eue sans l'imprudente compassion de son père ; car n'avoir que la simplicité des mœurs helvétiques pour résister à un séducteur aussi dangereux que Joly, c'était un secours impuissant. La malheureuse enfant se laissa séduire, puis enlever ; bientôt après elle était abandonnée (14)."
Comme on l'a vu plus haut, Joly ne rentra en France qu'un mois d'avril 1795. Grâce aux démarches de Marie-Joseph Chénier, il obtint d'être réintégré dans le grade d'adjudant général. Les journées de prairial allèrent bientôt lui fournir l'occasion de se mettre de nouveau en évidence. Le 1er prairial (20 mai 1795), les hommes des faubourgs Saint-Antoine Saint-Marceau se portèrent sur la Convention, suivis des femmes et des enfants, aux cris de : La Constitution de 93 et Du pain ! du pain ! du pain ! Au moment où les premiers groupes débouchaient sur la place du Carrousel, Joly leur fut dépeché et parvint à suspendre leur mouvement ; il restait leur otage, pendant que leur délégué, au nombre de trois, venaient conférer avec les membres du Comité.

(15) Mémoires de Thiébaut, p. 523.
(16) Mémoires de Thiébaut, p. 524.
Edmond Bire.
En France
Paris, 8.—Le président Carnot est mieux. Il a présidé la dernière réunion du conseil.
L'amiral Gervais va être nommé à la tête de l'escadre de réserve. Il est chef de l'amirauté, mais à la suite de ses difficultés avec les membres de la commission sur la marine, il a demandé d'être mis en service actif. Il sera remplacé à l'amirauté par le vice-amiral Hamann.

A NONCES NOUVELLES

Sommaire - Harper Road. Le public - A. Toussaint & Co. Vente annuelle de marchandises de malines - Côté & Faguy. Grande vente à la immense réduction à la maison Allal.

AUX ABONNES RETARDATAIRES

Nous faisons encore appel à ceux de nos abonnés qui sont en retard dans leurs paiements. Un grand nombre ne semblent pas se douter qu'ils sont tenus de payer leur abonnement, et qu'un journal ne se donne pas pour rien. Nous sommes déterminés à mettre tous les comptes pour arriérés entre les mains de nos avocats. Nous espérons que cet avertissement produira ses fruits auprès des abonnés retardataires.

CANADA QUEBEC, 8 Février 1894

NEUVIEME LETTRE d'un électeur de Québec-Est

L'HONORABLE M. LAURIER

Une remarque a souvent été faite par les catholiques de France, qui ne laisse pas d'avoir son application dans notre pays : les gens instruits, ou réputés tels, trop souvent ignorent les premiers éléments de la religion. Ils en parlent à tort et à travers et, sans s'en douter, tombent dans des erreurs inexplicables.

Vous êtes dans le même cas, M. Laurier. Les partis de votre discours qui traitent de Lacordaire, de Montalembert et de Newman dénotent une absence d'esprit catholique vraiment déplorable.

« Et religion, dites-vous, je suis de l'école de Montalembert et de Lacordaire ; je suis de l'école de ces hommes qui ont été les plus grands peut-être de leur époque. »

« Mais je m'appuie de l'autorité du Syllabus, et le Syllabus ne doit guère en avoir à vos yeux. Le docteur Newman, dans l'opuscule que vous citez, ne croit pas que le Syllabus ait grande autorité doctrinale. Laissez plutôt la parole à son adversaire, M. Gladstone, votre maître en politique, et pour vous satisfaire davantage, je citerai d'abord le texte anglais :

« Now, when I turn to the seductive pages of Dr Newman, I find myself to breathing another air, and discussing, it would seem, some other Syllabus. If the Pope were the author of it, he would accept it. But he is not, and no one knows who it is. Therefore it has no dogmatic force. Its value lies in its references, and from them alone can we learn its meaning. »

« If we had Dr Newman for Pope, we should be tolerably safe, so merciful and genial would be his rule. But when Dr Newman, not being Pope, contradicts and nullifies what the Pope declares, whatever we may wish, we cannot renounce the use of our eyes. »

Vous vous fourvoyez bien davantage, en parlant du cardinal Newman. Vous montrez une ignorance absolument impardonnable chez un homme qui se mêle d'enseigner ses semblables. Prenez le plus petit enfant, un enfant qui sait le catéchisme, interrogez-le sur l'autorité suprême de l'Eglise, demandez lui qui peut parler au nom de l'Eglise ? Vous apprendrez que le pape seul a pareille autorité. Demandez-lui si les enseignements d'un cardinal sont articles de foi ? Vous apprendrez que non. Bien plus, le pape lui-même, s'il parlait comme docteur particulier, et non en sa qualité de chef de l'Eglise, ne pourrait prétendre à l'infaillibilité. Grande est donc votre erreur d'affirmer que « le Dr Newman, ayant depuis été élevé à la pourpre cardinalice, ses paroles sont les paroles de l'Eglise. »

Elles sont si peu les paroles de l'Eglise, que la proposition que vous appuyez de l'autorité de ce cardinal est une proposition condamnée.

Nous lisons dans le Syllabus, vingt-quatre fois proposition :

« L'Eglise n'a le pouvoir de conférer aucune puissance, et n'a aucun pouvoir temporel, direct ou indirect. »

« Ecclesia vis confrendae potestatem non habet, neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam. »

En présence de cette proposition condamnée par le chef de l'Eglise, que devient votre assertion : « Il était impossible de montrer en termes plus clairs que si le Pape a juridiction souveraine en matière spirituelle, il n'a pas juridiction en matière temporelle ? »

Le pape est juge et souverain de la règle de foi et de la règle des mœurs. Si une matière temporelle se trouve mêlée à une matière spirituelle, le Pape, gardien des âmes et des consciences, sera-t-il privé du droit d'intervenir ? Ne pourra-t-il donner aucun ordre aux catholiques ? Pasteur infidèle du troupeau de l'Eglise, laissera-t-il périr les brebis sans venir à leur secours ? Si M. Laurier pense que oui, le Pape est d'un avis contraire, et sa direction est plus sûre que celle du chef d'opposition.

Mais je m'appuie de l'autorité du Syllabus, et le Syllabus ne doit guère en avoir à vos yeux. Le docteur Newman, dans l'opuscule que vous citez, ne croit pas que le Syllabus ait grande autorité doctrinale. Laissez plutôt la parole à son adversaire, M. Gladstone, votre maître en politique, et pour vous satisfaire davantage, je citerai d'abord le texte anglais :

« Now, when I turn to the seductive pages of Dr Newman, I find myself to breathing another air, and discussing, it would seem, some other Syllabus. If the Pope were the author of it, he would accept it. But he is not, and no one knows who it is. Therefore it has no dogmatic force. Its value lies in its references, and from them alone can we learn its meaning. »

« If we had Dr Newman for Pope, we should be tolerably safe, so merciful and genial would be his rule. But when Dr Newman, not being Pope, contradicts and nullifies what the Pope declares, whatever we may wish, we cannot renounce the use of our eyes. »

Traduction

« Mais, quand j'arrive aux séduisantes pages du docteur Newman, je crois respirer un autre air, et, semblable à un autre Syllabus. Si le Pape en était l'auteur, le docteur Newman s'y soumettrait. Mais il ne vient pas du Pape, et on ne sait quel en est l'auteur. Il n'a donc aucune force dogmatique. Sa valeur réside dans ses références, et de là lui vient son véritable sens. »

« Si le docteur Newman était Pape nous serions assez rassurés, tant la règle qu'il pose est douce et facile. Mais il n'est pas pape ; quand il annule et contredit les déclarations du Pape, quelles que soient nos aspirations, nous ne pouvons renoncer à témoignage de nos yeux. »

Il est un peu dur pour un docteur catholique, que vous voulez substituer à l'Eglise universelle, de se faire redresser de la sorte par un protestant. Il est admis sans conteste que le Syllabus est l'expression de la vérité, et que nul catholique ne peut soutenir les propositions qui y sont condamnées. Le cardinal Newman s'est donc trompé, il s'est trompé dans une matière de la plus haute importance, dans l'ouvrage même dont vous extrayez une proposition, que je ne veux pas examiner, parce que l'examen ne mènerait trop loin, mais il reste clair, que le cardinal Newman n'est pas l'Eglise catholique.

Pour résumer, ne croyez pas que la mort de Lacordaire et de Montalembert ait été la ruine de l'Eglise : son divin Fondateur lui reste. Il reste le Pape, dont les enseignements, contrairement en plus d'un point aux idées de ces deux hommes illustres et à celles du cardinal Newman, — continueront à réunir l'assentiment des catholiques. Faites un peu connaissance avec la constitution de l'Eglise : c'est la première chose qu'il faut apprendre avant de parler de religion. On évite par là de trop lourdes bévues. Un homme d'état catholique n'est pas excusable de ne pas savoir le pre-

Bibliographie

"THE CRIMINAL CODE OF CANADA"

Nous avons reçu de MM. Whiteford & Théoret, libraires-éditeurs de Montréal, le magnifique ouvrage dont nous venons de donner le titre.

C'est un volume de mille pages, compact, qui contient le code criminel du Canada, adopté par le Parlement canadien en 1892, l'acte de la preuve en matière criminelle, adopté en 1893, les lois d'extradition, et les Décrets de la Chambre des Communes sur le bill du Code Criminel. L'auteur est M. James Crankshaw, B. C. L., avocat de Montréal.

Cet ouvrage est extrêmement important pour les avocats, les juges, tous ceux qui s'occupent de droit, et il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques légales. Nous l'avons parcouru avec soin, et il nous a paru très bien fait. Il ne contient pas seulement le texte de la loi, et des articles du code criminel, mais il renferme de plus des commentaires, des explications, de la jurisprudence. Un grand nombre de causes sont citées dans ce volume, et un index spécial de ces causes est ajouté au livre.

Un des grands avantages de cet ouvrage c'est qu'il contient tout ce qui concerne notre droit criminel. Ainsi il renferme l'Acte relatif à la preuve qui a été adopté à la dernière session seulement.

Un autre grand avantage du livre de M. Crankshaw c'est qu'on y trouve les débats de la Chambre des Communes sur le code criminel, les discours, observations et opinions de sir John Thompson, de M. Mills, McCarthy, Mulock, Davies, Laurier, Chapleau, etc.

L'auteur dit dans sa préface : « La présente édition du code criminel du Canada a pour objet de donner une vue complète et générale de notre loi criminelle, et de notre procédure criminelle, et d'être pratiquement utile aux juges, magistrats, officiers de la couronne, avocats, et autres qui ont quelque chose à faire avec l'administration de la justice. Pour atteindre ce but l'auteur a donné, dans ses notes et commentaires, des citations choisies, et des extraits des meilleurs auteurs et des meilleurs rapports anglais, américains et canadiens, des statuts impériaux et canadiens, du projet de code anglais et du rapport des commissaires royaux sur ce projet. »

Nous croyons que M. Crankshaw a parfaitement atteint son but. L'ouvrage que nous avons sous les yeux est un bel ouvrage, et tous les criminalistes devront en faire l'un de leurs volumes favoris.

On peut se le procurer en s'adressant à MM. Whiteford & Théoret, éditeurs d'ouvrages de droit, rue St-Jacques, Montréal. Le prix du volume est de \$10. Nos remerciements aux éditeurs pour l'envoi d'un exemplaire.

L'ARTISTE HEBERT

Ottawa, 6—Philippe Hébert, le fameux sculpteur, a été royalement traité par les ministres depuis son arrivée ici. De fait, il n'y a pas un seul artiste canadien à qui ils aient encore témoigné une aussi haute appréciation de son mérite. Sir John Thompson, sir Adolphe Caron et sir Hébert Tupper l'ont tout à tour invité à des dîners, ou dîners auxquels on remarquait la présence, outre celle de ces messieurs, des honorables MM. Ouimet, Patterson, Costigan et Tassé, de M. A. D. DeGaulle, etc.

M. Hébert se montra très aimable, très courtois pour sir John Thompson, sir Adolphe Caron et sir Hébert Tupper durant leur récent séjour à Paris, et ces messieurs s'en sont aperçus et ont voulu alors un buste en marbre au premier ministre, qui est un véritable chef-d'œuvre.

Notre artiste canadien qui s'embarque pour Paris le 17, croit qu'il aura terminé en octobre la statue en bronze de sir John Macdonald qui sera inaugurée en suite avec éclat. Le piedestal sera en granit sur lequel se détachera une figure de femme personnifiant la Confédération. On devrait profiter de l'occasion pour refaire le piedestal de la statue de Cartier, qui est d'une mesquinerie peu digne d'un pareil monument.

M. Hébert nous a montré la photographie de sa nouvelle composition de « Sa labery ». C'est enlevé comme mouvement, et très beau sous le rapport artistique. La pose du visage est d'une beauté remarquable. L'uniforme est celui d'un colonel de Voltigeurs, et comme celui des hussards il est chamarré de brandebourgs ; les épaulettes sont du genre dit graines d'épicauds. Une large écharpe de soie, bouffante, aux bouts flottants et gracieux entoure la taille du héros. Un bouton est détaché, au bas de la poitrine, et par l'entrebaillement de l'habit, sortent les doigts des gants d'ordonnance qu'on s'empare et avoir fourrés dans l'ardeur du combat, car toute la personne de Sa labery est en activité et se pré cipite sur l'ennemi.

La culotte de peau, les bottes à la hussarde, avec leurs glands balancés par la marche, complètent le costume.

Ce bronze est simple, on dirait du cuir, du drap, de la soie, selon le besoin ; dans la figure et les mains, c'est de la chair vivante, agitée, parlante.

La main droite descend à mi cuisse, empoignant le sabre qu'elle tourne, la pointe à gauche, tenant la lame horizontalement.

Le bras gauche est tendu, la main élevée, l'index indiquant la direction à prendre ; en même temps, la tête se renverse un peu en arrière, la face inclinée à droite et la bouche ouverte lance le cri : « En avant ! » avec une vibration que l'on croit entendre.

L'énergie des traits, l'élan du guerrier cette main nue qui tient le sabre un boulet de fer qui vient s'enfoncer dans la terre près du pied droit, tout cela est l'impression de « la marque de la Poudre à Canon, » pour le désigner en les termes qu'employait le général sir George Prevost, son commandant.

Société de Construction Permanente de Québec

22, RUE ST-JEAN. A VENDRE.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS situées dans la ville, quelques-unes dans des localités propres au commerce. Prix variant de \$400 à \$1200.

UNE PROPRIÉTÉ, RUE LATOURELLE, Nos. 122, 124, 126, louée \$17.50 par mois.

UNE PROPRIÉTÉ, rue des RUES HALDIMAND et MONT CARMEL, occupée par le Consul Sévart.

DEUX PROPRIÉTÉS, QUARTIER MONTREAL, RUE BROLET, Nos 18 et 20, et RUE BERTHELOT, No 20.

UNE PROPRIÉTÉ à St-CHARLES de BELLE-CHAISE, bon poste de commerce. Possession immédiate.

UNE PROPRIÉTÉ au pied de la Côte de St-Roch.

QUALITÉ et MAISON RUE CHAMPLAIN, à louer ou à vendre.

Conditions de remboursement faciles. L'acheteur peut payer une partie du prix comptant et la balance par versements calculés pour les termes qui lui conviennent.

PLUSIEURS LOGEMENTS à louer dans la ville.

G. GODFREAU, Successeur.

18 janvier 1894—Im.

BON MARCHÉ !

15 PAR CENT d'escompte.

Coton Shirting et Long Cloth. Cotons à Oreillers. Cousets Tule pour draps de lit. Toiles à Nappe, serviettes de table. Toiles à Serviettes. Couverts de table, etc.

20 PAR CENT d'escompte.

Soies, Rubans, Dentelles. Broderies, Garnitures, Tendeurs, Draps, etc.

25 par cent d'escompte.

CHAPEAUX garnis et non garnis. FLEURS. ORNEMENTS. COIFFES.

Glover, Fry & Co.

GRANDE VENTE

IMMENSE RÉDUCTION.

Avant de faire l'inventaire qui doit commencer au premier de février prochain tout l'assortiment.

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

QUI EST LE MIEUX ASSORTI A QUEBEC, SERA VENDU A SACRIFICE SANS CONSIDERATION

PRIX COUTANT

N'oubliez pas d'aller voir les prix à la

COIN DES RUES St-Jean et St-Stanislas HAUTE-VILLE, QUÉBEC 29 novembre 1893—e.j.

POUR LES ENFANTS.

Il faut faire prendre aux enfants le fameux SIROP CALMANT, l'AMI des ENFANTS. En vente partout.

Dépôt principal chez W. BRUNET & CIE, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC.

LETELLIER & GÉNÉREUX 204, Rue St-Jean.

MANTEAUX D'HIVER, garnis en fourrures, valant \$12.00 pour \$5.00.

MANTEAUX D'HIVER, Do Do valant \$14.00 pour \$6.25.

MANTEAUX D'HIVER, Do Do valant \$15.00 pour \$7.00.

MANTEAUX D'HIVER, Do Do valant \$16.00 pour \$7.25.

MANTEAUX D'HIVER, Do Do valant \$18.00 pour \$8.25.

MANTEAUX D'HIVER, Do Do valant \$20.00 pour \$8.90.

Le plus beau Job qui n'a jamais été offert au public.

LETELLIER & GÉNÉREUX 204, rue St-Jean

CHOLÉRA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite L'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable. Mr A. Casavant, pharmacien, aux États-Unis, écrit ce qui suit : M. L. ROBITAILE, Monsieur et Cher Confrère, Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY, que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux États-Unis, et j'ai dû dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence, contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE. Bien à vous, A. D. CASAVANT, Pharmacien

SEUL PROPRIÉTAIRE L. ROBITAILE, Chimiste, JOLETTE, P. Q. EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE

Anchor Medecine Co.

CHEMIN DE FER Québec - Central SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTÈRE.



Une petite fille

D'un ministre de l'Eglise Anglicane guérie d'une éruption désolante par la Salsepareille d'Ayer.

Cures merveilleuses

due à la Salsepareille d'Ayer, l'une en particulier d'une petite fille d'un ministre de l'Eglise Anglicane.

SALSEPAREILLE D'AYER

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En guérit d'autres, vous guéris.

Service de trains directs entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893.

Allant au Nord EXPRESS quitte New-York 4.00 p.m. Boston 7.30 p.m. Sherbrooke 8.00 p.m. Arrive à Lévis 1.55 p.m. Québec (Traverse) 2.00 p.m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL Le et après LUNDI, le 11 SEPTEMBRE 1893, les trains circuleront tous les jours.

Les trains quitteront Lévis Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton 8.00 Express pour St-Jean, Halifax et Sydney 14.40

CHEMIN DE FER Québec, Montmorency et Châteaueux COMMENÇANT et après LUNDI, le 9 Octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

Ferme Boréale J. C. CHAPAIN, PROPRIÉTAIRE POMMES DE TERRE BEAUTÉ D'HERBON

ARRIVEE A QUEBEC 6.00 A. M. Express local pour la Jonc. Rivière à Pierre Lundi, Mercredi et Vendredi.

DEPART DE QUEBEC 6.00 A. M. Express local pour la Jonc. Rivière à Pierre Lundi, Mercredi et Vendredi.

ARRIVEE A QUEBEC 9.00 A. M. Train local de la maille, part tous les jours de St-Raymond.

ARRIVEE A QUEBEC 9.00 A. M. Train local de la maille, part tous les jours de St-Raymond.

Les Gouttes Royales SORT POPULAIRES ! Dans quelle partie de ce soit du Canada ou des Etats-Unis, on trouve des malades qui ont fait usage des GOUTTES ROYALES

TÉLÉGRAPHIE

Les vins français et les biés Américains Paris, 5 fév. — Les communications officielles échangées entre le gouvernement de la République et les Etats-Unis en vue d'obtenir une réduction des droits de douane sur les vins français.

Les chrétiens dans l'île de Crète

Athènes, 5 fév. — L'exécution de quatre chrétiens condamnés à mort pour différents crimes dans l'île de Crète a soulevé contre le gouverneur tous les chrétiens qui habitent cette île.

Steamer en danger

Halifax, 5 — Le steamer "Baltimore", capitaine Newton, est arrivé au port après une très orageuse traversée de vingt-trois jours.

Les loups en Russie

Otersa, 5 fév. — Un froid terrible sévit depuis plusieurs jours dans la Caucase. L'entrée des principaux ports de la mer Caspienne est bloquée par la glace.

Une belle défense du Canada

Londres, 6 — Il s'est manifesté une grande indignation, à une assemblée de l'Imperial Institute, "tenu hier soir à laquelle un journaliste, M. Muddock, a fait lecture d'un journal outrageant la compagnie Canadienne du Pacifique et le Canada en général.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS Québec, 7 février 1894. FARINE — Sup. extra, baril, 198 \$3 75 à 4 00

LARD, JAMBONS, ETC

Québec, 7 février 1894. Porc frais, par 100 livres, \$8 50 à 9 00

BEUFS, MOUTONS, ETC.

Québec, 7 février 1894. BEUF — Une qualité par 100 liv. \$ 8 00 à 8 50

PROVISIONS ETC., ETC

Québec, 7 février 1894. Beurre frais par livre, \$0 20 à 0 22

AVENTURE EXTRAORDINAIRE

UN BUCHEON EGARE DANS L'ATLANTIQUE Trois jours et trois nuits sans boire ni manger On écrit de Matane en date du 3 février.

Le samedi 16 décembre dernier, M. François Martel, brave cultivateur du canton Tessier, part, le matin de son camp où il faisait des billets pour la maison Price, pour aller après avoir marché pendant trois ou quatre heures et après bien des pas et démarches pour revenir à boire toujours à la même place.

LIGNE ALLAN

VAPEURS DE LA MALLE ROYALE 1893-Arrangements d'hiver-1894 Les lignes de cette compagnie se composent de vapeurs à double hélice, construits sur le Clyde

Service de Liverpool, Londonderry, Halifax et Portland, pour la Malle Royale.

Table with columns: De Liverpool, Vapeur, De Portland, De Halifax. Lists ship names and dates.

Service de Glasgow et Boston

Table with columns: De Glasgow, Vapeur, De Boston pour Glasgow le ou vers. Lists ship names and dates.

Service de Québec

Table with columns: De Québec, Vapeur, De Boston pour Québec le ou vers. Lists ship names and dates.

POUR VOUS

Le Dr. Emulsion. Un fort compte de médecins. VOUS VOUS EPARGNEZ

WALTER BAKER & CO CACAO et CHOCOLAT Les plus hautes récompenses



LIGNE ALLAN

VAPEURS DE LA MALLE ROYALE 1893-Arrangements d'hiver-1894 Les lignes de cette compagnie se composent de vapeurs à double hélice, construits sur le Clyde

Service de Liverpool, Londonderry, Halifax et Portland, pour la Malle Royale.

Table with columns: De Liverpool, Vapeur, De Portland, De Halifax. Lists ship names and dates.

Service de Glasgow et Boston

Table with columns: De Glasgow, Vapeur, De Boston pour Glasgow le ou vers. Lists ship names and dates.

Service de Québec

Table with columns: De Québec, Vapeur, De Boston pour Québec le ou vers. Lists ship names and dates.

SERVICE DES MALLÉS.

Table with columns: DESTINATION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists destinations and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Table with columns: DIRECTION, MALLE PREMIERE, MALLE SECONDE. Lists directions and fares.

Frechon & Cie, 1645, rue Notre-Dame MONTREAL. Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglise

Dernière Edition

LES ECOLES DU NORD-OUEST

L'ORDONNANCE N'EST PAS DE SAUVÉE

Changements recommandés par le gouvernement dans l'Assemblée du Nord-Ouest

Ottawa, 7.—La date fixée pour le désaveu de l'ordonnance relative aux écoles du Nord-Ouest expire aujourd'hui même.

Le gouvernement a décidé que cette ordonnance serait maintenue.

Il y a quelques temps, les catholiques, formant la minorité au Nord-Ouest, ont envoyé au gouvernement, des pétitions demandant le désaveu de l'ordonnance relative aux écoles de cette partie du pays.

Les pétitionnaires exposaient plusieurs griefs au gouvernement. Un comité du conseil, composé des honorables MM. Foster, Angers et Daly, a été chargé d'examiner les pétitions. Aucune de ces pétitions n'a été prise par le sous-comité et l'affaire a été soumise au conseil tout entier.

Ce dernier a ordonné un ordre en conseil maintenant l'ordonnance, laquelle ne contient aucune disposition constitutionnelle. La décision du gouvernement n'a été soumise au gouverneur général, qui l'a approuvée.

La pétition demandant le désaveu de l'ordonnance a été présentée par plusieurs griefs. Entre autres choses la minorité catholique les instituteurs des écoles publiques et des écoles séparées également étaient obligés de passer un ou deux termes dans une école normale, ce qui serait impossible pour les religieux et les membres des autres communautés religieuses.

On se plaigait aussi de ce que, d'après l'ordonnance, le conseil de l'Instruction publique pour les territoires, qui est le gouverneur exécutif, aurait le pouvoir de faire des règlements relatifs aux livres d'école et aurait seul le pouvoir de nommer des inspecteurs d'école. On a constaté, cependant, que les règlements relatifs aux instituteurs et aux écoles normales ont été faits en 1891, sous l'autorité de l'ordonnance de 1888 au sujet de l'éducation, et seraient par conséquent, affectés en aucune manière par le désaveu ou le non désaveu de l'ordonnance de décembre 1892, dont il s'agit en ce moment.

On a constaté de plus que ce règlement ne peut s'appliquer aux instituteurs qui sont maintenant autorisés à enseigner, et contient des dispositions spéciales reconnaissant des équivalences qui pourraient remplacer le brevet d'école normale.

En définitive la principale plainte des pétitionnaires contre l'ordonnance est basée sur le fait que, dorénavant, il n'y aura plus dans les Territoires deux bureaux d'éducation, l'un pour les écoles séparées, et l'autre pour les écoles publiques, et que ces deux bureaux sont remplacés par le conseil Exécutif comme conseil de l'Instruction publique. Les sujets qui tombent sous la juridiction du conseil de l'Instruction publique, requièrent, d'après les pétitionnaires, une représentation catholique dans ce conseil, et il se trouve que à l'heure actuelle il n'y a pas de membre catholique de l'Assemblée dans le conseil Exécutif.

L'ordonnance détermine cependant que deux membres catholiques et deux membres protestants seront adjoints au conseil de l'Instruction publique; mais ils n'ont que voix consultative.

Les pétitionnaires demandent que si l'ordonnance n'est pas désavouée, le gouvernement fédéral adopte un ordre en conseil pour amender l'ordonnance, et il semble ainsi sous l'impression qu'il y a appel au gouverneur général en Conseil, comme dans le cas des provinces, pour des remèdes ordés. Tel n'est pas le cas. Toutfois la minute adoptée en conseil sur ce sujet tient compte de la demande des pétitionnaires et ce sujet en requérant le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest de faire en sorte que les griefs des pétitionnaires soient redressés par tels amendements aux ordonnances et règlements qui seront nécessaires pour faire disparaître les plaintes, et les justes appréhensions dont on pourra constater l'existence.

M. l'abbé Caplier, le nouveau supérieur général du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, est nommé vicaire général de Paris.

Il y a eu hier soir séance du club conservateur de Montréal.

Sujet: Critique du discours de M. Laurier à Québec, le 4 janvier dernier. Il s'agissait de plus d'organiser une prochaine réception aux ministres provinciaux.

Sir Adolphe Caron a porté la parole au club McDonald à Ottawa. Le sujet de son discours a été le succès de la politique nationale et le respect à la constitution.

M. Jean Baptiste Rouillard le fondateur de tant de journaux sur la rive sud, vient d'en fonder un autre aux Etats-Unis, cette fois. Comme de raison, c'est un journal annexionniste l'Union Continentale. Il faut s'attendre à le voir se lamenter sur l'état des Canadiens car lui aussi est un de ceux qui en perdant la créche ont perdu tout espoir en l'avenir du Canada.

On vient d'installer dans une riche bâtisse, à l'église St-Jean-Baptiste d'Ottawa, les reliques de saint Zénon et de ses compagnons martyrs.

C'est M. l'abbé Lévesque qui a fait don de ces ossements précieux aux Dominicains qui desservent cette paroisse.

Le Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec

Nous annonçons il y a quelques mois la formation d'une société établie dans le but de rendre service d'une manière générale aux cultivateurs.

Le Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec, tel est le nom de cette société, fait son chemin sans bruit et a déjà rendu à la classe agricole de nombreux et réels services comme nos lecteurs peuvent le voir par la lettre suivante qui nous est adressée par le secrétaire du Cercle Agricole de St-Fabien de Rimouski.

St-Fabien 22 janvier 1894.

M. le Rédacteur.

Lorsqu'en juillet dernier notre cercle s'est affilié au Syndicat des Cultivateurs de la Province de Québec, nous étions loin de penser pouvoir en retirer d'aussi grands avantages.

Notons d'abord qu'avant de nous affilier nous avions fait inutilement une douzaine de demandes pour l'achat de reproducteurs et ce n'est que par l'entremise du Syndicat que nous avons réussi à nous procurer ce que nous désirions avoir.

Pour la vente de nos produits le Syndicat nous a rendu service de deux manières.

Le Nous lui avons envoyé notre beurre, notre bœuf, notre lard et les moutons qu'il nous a vendus à nous plus grande satisfaction, nous épargnant ainsi beaucoup d'argent en frais de voyage et perte de temps.

2o Grâce aux cotisations du marché qu'il nous a données chaque semaine, nous avons vendu tel ou tel produit nos autres produits, et même l'cent de plus par livre.

Nous sommes donc parfaitement satisfaits du résultat. Nous voulons encore cette année faire tous nos achats par l'entremise du syndicat et lui expédier nos produits. Nous aurons besoin d'animaux reproducteurs, d'instruments aratoires, d'arbres fruitiers, des grains de semence etc.

Nous espérons que tous nos cercles suivant notre exemple s'affilieront au syndicat des cultivateurs de la Province de Québec et que de cette manière nous obtiendrons encore de plus grands avantages.

(Signé) NOEL FORTIN, sec. cercle agricole, St-Fabien (Rimouski).

D'un autre côté, Le Progrès du Saguenay a publié dans son numéro du 25 janvier un article dont nous extrayons les passages suivants.

"Le fait suivant donnera une idée à nos lecteurs de l'intérêt que Sa Grandeur Mgr Bégin porte à la cause agricole dans notre région.

Nous avons reçu hier du secrétaire des cultivateurs une dépêche en réponse à notre dernière lettre nous informant que Sa Grandeur Mgr Bégin se charge personnellement de payer pour cette année quarante piastres pour nous aider à affilier nos neuf cercles au syndicat et que nous n'aurons à payer que cinquante piastres.

Cette dépêche montre bien que Mgr Bégin repose toutes ses confiances dans le syndicat des cultivateurs et qu'il attend beaucoup de l'affiliation de nos associations agricoles au comité dont il est le président. Il montre en outre tout l'intérêt que Sa Grandeur porte aux cultivateurs du comté de Chicoutimi et nous lui faisons nos remerciements sincères."

LAP. P. A. LA COLOMBIE ANGLAISE

Une dépêche de Vancouver, Colombie Anglaise, nous fait connaître comment est accueillie la "Protestant protective association" dans cette province du Pacifique. Ce sont des ministres d'église protestantes qui prennent l'initiative pour dénoncer cette organisation qui d'après le rév. Ralph Duff, devrait changer son nom en celui de "D. D. A.", c'est-à-dire "David's Destructive Association", ou en français, "Association destructive du diable."

Un rév. M. McLaren fait, de son côté, remarquer à ses ouailles que les protestants vivent en paix avec leur frères, les catholiques romains, qu'ils respectent comme de bons citoyens, et il exprime l'espoir que des enthousiastes à têtes trop chaudes ne réusiront pas à introduire dans la Colombie Anglaise l'esprit qui anime la "P. P. A."

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Maintenant que le carnaval est passé, on commence à s'occuper de nouveau des élections municipales. Pour le moment on qu'il y a de plus important à faire, c'est de s'assurer si son nom est sur la liste, au moins si on en envie de voter. Les listes sont prêtes depuis le 5 février et elles resteront ouvertes jusqu'au 16, alors qu'expirera le délai pour faire ajouter ou retrancher des noms.

Le bureau des réviseurs s'assemblera, samedi, le dix-septième jours de février prochain, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville, dans la salle des séances du conseil, pour prendre en considération les listes des électeurs municipaux et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission de noms sur ces listes ou pour entendre leurs procureurs dûment autorisés et il s'ajournera de jour en jour jusqu'à ce que toutes ces listes aient été révisées et arrêtées.

La correction de ces listes doit être terminée le 20 février.

Out droit de voter pour l'élection d'un échevin, en vertu de la nouvelle loi, tout propriétaire d'une propriété immobilière dans les limites de la cité d'un revenu annuel de vingt-cinq piastres ou plus, qu'ils aient ou non payé leurs taxes à la date fixée par l'ancienne loi, le 15 décembre.

A l'élection des conseillers, ont droit de vote ceux mêmes propriétaires et les locataires payant un loyer annuel de \$50 ou plus, qui ont payé leurs taxes le ou avant le 15 décembre dernier.

Nouvelles de Montréal

COURTIER EN FUIE

Affaires municipales

LE MONUMENT NATIONAL

Le prédicateur du carême

Montréal, 7.—Louis Larivée de la maison de courtoise Gauthier et Larivée s'est enfui emportant avec lui la somme de \$9,500. Aussitôt que la défection a été connue, le signal de la Larivée a été envoyé dans toutes les directions et le coupable ne peut tarder à tomber dans les mains de la justice.

Voici comment le courtier en fuite procédait. Après avoir ouvert un compte à la banque Nationale, il allait déposer assez souvent des chèques non acceptés. Le montant de ces chèques était porté au crédit de la société. La Banque Nationale envoyait les chèques aux banques sur lesquelles ils étaient tirés; mais les revenus n'avaient été honorés. Cette opération prend toujours cinq à six jours. Dans l'intervalle, Larivée allait retirer à la banque Nationale le montant de ces chèques sans valeur.

La plupart des opérations de banque se font en vertu de la confiance qu'on a dans un individu. Larivée avait l'air d'un garçon d'affaires et d'un honnête homme. Ce n'est qu'il y a quinze jours, que l'on soupçonna du loup sur son compte, et cela grâce au grand nombre de chèques déposés par lui à la banque Nationale et qui n'ont pas été honorés aux institutions sur lesquelles ils étaient tirés. On fit des perquisitions; mais Larivée, qui veillait à son affaire, eut vent de la chose et décampa brutalement.

Grâce à ce système de fraude, il a dû partir avec \$9,500. On ne croit pas que les banques subissent des pertes importantes.

Un courtier de cette ville se trouve fondé par un million de dollars.

Le greffier de la cité proclamera, dimanche prochain, les échevins ont le mandat n'a pas été contesté. Quant à ceux pour lesquels un décompte aura été demandé et accordé, ils ne seront proclamés qu'après la décision du juge.

La première séance mensuelle du Conseil municipal aura lieu lundi. Comme M. Villeneuve n'aura probablement pas été déclaré élu, ce sera le maire Desjardins qui présidera. Celui-ci reste en fonction tant que son successeur n'est pas légalement élu. Cela n'est fait qu'après la proclamation du greffier de la cité.

On s'occupe beaucoup de la formation des comités. Le nombre des membres de chaque comité ne sera peut-être pas réduit, mais on réunira ensemble deux ou plusieurs comités.

D'après le rapport des directeurs il y a jusqu'ici pour \$105,000 de travaux faits au Monument National. Sur cette somme on a payé déjà \$138,000. Il ne reste ainsi qu'une balance de \$30,000 à rembourser. On a \$12,000 en caisse actuellement.

Tous les magasins du rez-de-chaussée et du sous-sol seront loués, sous peu, à raison de \$3,000 pour la première année.

En tenant compte du louage de toutes les salles, bureaux, etc., on se créera, cette année, un revenu de \$10,000.

Il y aura augmentation, les années suivantes, jusqu'à concurrence de \$25,000 à \$30,000.

M. l'abbé de Montigny, le prédicateur de la retraite du carême, à l'église Notre-Dame est arrivé de New-York ce matin.

M. l'abbé Colin qui a fait la traversée de lui est resté à New-York et il se rendra probablement à Boston pour revenir à Montréal vers la fin de la semaine.

La traversée à bord de la "Gascogne" a été très mauvaise.

M. l'abbé de Montigny est né en 1818. Il est parent avec Son Honneur le recorder de Montigny.

Après avoir passé quelques temps au noviciat des RR. PP. Jésuites, il est devenu vicaire dans plusieurs paroisses. Il était vicaire à Saint-Paul de Bordeaux, lors de l'expulsion des Jésuites. Il fut appelé à le remplacer, à la tête du collège de Tirol, Bordeaux. Au retour de Jésuites au même collège, M. de Montigny devint échevin titulaire et vicaire apostolique. En vertu de ce titre, il a prêché la retraite du Carême et de l'Avent de l'année 1893 à Saint-Louis des Français, à Rome, où il a remporté de brillants succès.

Au physique, M. de Montigny est d'une grande taille. Il est très poli et très aimable.

Il paraît avoir la voix fluette, mais très perçante.

Le prédicateur fera son premier sermon du carême dimanche à la grand-messe.

M. de Foville, qu'on disait accompagner M. l'abbé Colin et M. l'abbé de Montigny, est encore en Europe, où il s'occupe d'affaires de famille et de l'organisation du cabinet de physique du séminaire de philosophie.

Les communiants de bétail de l'ouest doivent se réunir avec ceux de Montréal cette semaine pour discuter les taux de fret. Ensuite, ils se rendront à Ottawa rencontrer le ministre de l'Intérieur au sujet de l'expédition du bétail américain par voie des ports canadiens.

Un ouvrier dont nous n'avons pu encore nous procurer le nom, a été tué ce matin, sur les chantiers du canal de Soulanges, à Coteau du Lac, par la chute d'une grue, tandis qu'il travaillait. C'est homme demeurait à Coteau du Lac où M. le coroner MacMahon se rendra ce soir pour tenir une enquête.

SEPT PERSONNES TUEES

Dans un accident de chemin de fer

Paris, 7.—Une dépêche de Compiègne, à 62 milles au nord-est de cette ville, annonce qu'un train parti d'ici à 11 heures, hier soir, a déraillé vers minuit. Sept personnes auraient été tuées et vingt blessées. Le train était en route pour la Belgique.

LA CIE DU RICHELIEU

Rapport des directeurs

Une année désastreuse

Le rapport des directeurs de la Cie du Richelieu, est prêt pour l'assemblée qui a lieu aujourd'hui à Montréal. Il constate en deux mots que les opérations n'ont pas été ce qu'on espérait; les profits sont de \$60,000 moindres que ceux de l'année dernière.

Les recettes totales ont été de \$610,971.65 et les dépenses de \$583,702.99 donnant un surplus de \$27,268.66 qui, ajouté à celui de l'année précédente, \$84,455.73, s'élève à \$111,724.39. Déduisant les intérêts \$29,183.88, accidents, \$9,250.33 et divers, \$2,935.94, il reste au compte de profits et pertes, une balance de \$60,286.24.

Ce résultat, dit le rapport n'est pas ce que nous espérons. Il faut attribuer surtout à la crise financière qui a empêché une foule de personnes de prendre leurs vacances habituelles. Les prévisions, quant à la quantité de voyageurs qui passeraient par notre ligne pour se rendre à l'Exposition de Chicago, ne se sont pas réalisées. La ligne directe entre Montréal et le Saguenay a été très appréciée du public. Elle l'aurait été davantage encore si le Québec et Lac St-Jean n'avaient pas été obligés par les grandes pluies d'interrompre ses communications.

Plusieurs bateaux de la Cie, le Québec, le Canada, le Carolina et le Magnét, ont été remis à neuf et ne nécessiteront pas de réparations d'ici à longtemps.

La construction d'un bureau et de quoi à Québec, permettra à la Cie d'économiser \$3,000 par année et de donner plus de confort aux voyageurs. Durant l'année la Cie, a décidé de faire évaluer son roulement de nouveau et pour elle elle a choisi M. G. T. D'Arcy de Lévis et James A. Cantin, le Montréal, deux constructeurs de navires expérimentés.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

DANS LA PROVINCE

Elles paraissent devoir être plus considérables en février qu'en janvier.

D'après les rapports reçus par le bureau de santé des secrétaires-trésoriers des divers municipalités de la province, la grippe exerce d'effrayants ravages dans cinquante-huit municipalités. D'après toute probabilité, ce nombre dépassera de quatre-vingt-dix-huit pour le mois de janvier.

Le Dr Pelletier disait ce matin qu'il a reçu 549 rapports sur 850, mais qu'un grand nombre sont favorables. Jusqu'aujourd'hui douze municipalités ont rapporté des cas de diphtérie contre dix-neuf de la semaine dernière.

Dans ce dernier mois trente-deux villes ont été visitées par des épidémies moyennes ou deux cas de fièvre scarlatine tandis que depuis le commencement de février on en a constaté deux cas dans douze villes.

Faits Divers

Cour de police

Un nommé Charles Drolet, de St-Sauveur, arrêté pour vol d'une montre, a été trouvé coupable et condamné à 2 mois de prison.

On a commencé l'enquête dans la cause de Jeanette, accusé de vol de lettres chargées.

Nouvelles religieuses

La neuvaïne à St-François-Xavier commencera samedi à la basilique. Elle sera prêchée par les révérends P. P. Boileau et Daguay, S. J.

La neuvaïne commencera dimanche aussi à Rimouki et St-Romuald. A Rimouki, c'est M. le curé Gaudreau de Lévis, qui la prêchera.

Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Lambert, le 12; à l'Islet, le 13; à Sainte-Anne de la Pocatière, le 14; à Saint-Jacques, le 16.

M. l'abbé J. B. Blouin, ancien curé, est parti lundi pour aller passer quelques mois à Châteaueuf.

M. l'abbé E. Lapointe, récemment arrivé de Rome, est parti pour New-York, dans l'intérêt de sa santé.

Incendie à Valcartier

Le feu a détruit la grange et les écuries de M. John Clark de la Rivière à Pins, comté de Portneuf. Tout le contenu de la bâtisse, foin, paille, 14 vaches, 2 chevaux, etc., a péri. Malheureusement, il n'y avait pas d'assurance.

Tenir d'ours

Les ours s'entendent. Depuis une couple d'années, il n'est pas rare d'en voir rôder au bord de nos bois et même dans les champs d'avoine. Il paraît que cet hiver, les bois environnants Rimouki sont infestés. On raconte qu'un M. François Lepage en a tué plusieurs depuis quelques semaines. Ce vétéran est un tueur d'ours émérite en ayant abattu 267 depuis 1877.

Bulletin maritime

Le vapeur Vancouver de la ligne Dominion partira samedi de Halifax pour Liverpool avec les mailles et les passagers. Les mailles ferment au bureau de poste de cette ville à 1.10 hrs p. m.

Le vapeur Laurentien de la ligne Allan, parti de Liverpool pour Halifax le 25 de janvier, n'a pas encore été signalé à Halifax.

Le vapeur Oregon, de la ligne Dominion est le prochain vapeur à arriver à Halifax avec les mailles.

Certificat du Vatican.

Le Vin de Messe

TARRAGONE

D'AUGUSTE DE MULLER

a obtenu la Médaille d'Or

A l'Exposition du Vatican en Novembre dernier.

Chaque Fût porte l'effigie de Sa Sainteté Léon XIII et la Médaille d'Or.

Les commandes peuvent être remises à Messieurs N. S. HARDY, J. A. LANGLOIS & FILS, FORGES & WISMAN, S. CHAPERON et TURCOTTE & PROVOST & CIE.

Montréal, Messieurs FRÉCHON & CIE, Ottawa, M. S. J. MAJOR, Lévis, J. B. LASSNER & FILS.

J. BAILEY & GIFFON, IMPORTATEURS.

22 novembre 1893.—lan 701

Pour les enfants

Lire l'annonce que nous publions ailleurs sous ce titre. La pharmacie W. Brunet & Cie recommande fortement l'usage du fameux sirop Calmant l'Ami des Enfants.

Arrivages

Feu 7—Fulda Algiers New York

—Paris Southampton

—Emu

Candidature municipale

Il a été fortement question, avant hier soir, au Conseil Central, de la candidature de M. F. Giguère, de St-Roch, comme conseiller dans ce quartier aux prochaines élections municipales.

Sur le Banc

Le juge Brooks a obtenu son congé de six mois. Il sera remplacé sur le banc par le juge Taschereau de Montréal.

Le juge Rioux n'est pas beaucoup mieux.

A l'église St-Patrice

Les révérends PP. McManus et Guillot C. S. R. ont été désignés pour remplacer les révérends PP. White et Walsh à l'église St-Patrice. Les révérends PP. sont arrivés à Québec.

Le dessin de M. Charles Huot

Le dessin de notre artiste, M. Charles Huot, a été très admiré de ses visiteurs. Il s'est vendu à plusieurs milliers d'exemplaires, et il en sera tiré une édition spéciale pour les Etats-Unis. M. Raffenstein de New-York, en a acheté une copie dans ce but.

A Ste-Anne de La Pocatière

Notre ami M. L. A. Piquet, vient d'être élu maire de la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière.

C'est un choix très heureux et très brillant. M. Piquet est un bon citoyen, un homme intelligent et actif. Nos félicitations au nouveau maire et à la paroisse de Ste-Anne.

Allez au No 117 rue St-Jean

Messieurs J. Emilo Caron & Cie Marchands-Tailleurs donneront un compte de 10.00 sur tout achat au comptant d'ici au 15 janvier prochain. L'assortiment est encore très complet.

Vient de paraître et en vente à la Librairie Montmorency-Laval

"Disputation Theologica seu Commentaria in summam Theologicam D. Thomae (de Creatione) auctore Alphonso Adulpho Paquet. Prix \$2.00. PRUNEAU & KIROUAC, 28, rue de la Fabrique.

AVIS AUX DAMES

Nous échangeons toute sorte de vieux cheveux pour des neufs sans rien changer autre que l'ouvrage et un com mission de 25 cts. Et au si teinture de toutes nuances garanties, et préparation pour arrêter la chute des cheveux chez J. A. LAPOINTE & Co, perruquiers et parfumeurs, No 266, rue St-Jean.

DECES

PARADIS.—A Konkake, Ill., le 5 du courant le R. vénéré Pierre Paradis, Père, curé, à l'âge de 55 ans et 10 mois. Son corps sera transporté à l'église Lorette, samedi à 3 heures par M. Poitreau, et déposé chez son frère, M. Germain Paradis.

Le service et la sépulture auront lieu lundi matin à 9 hrs, à l'église de l'Angeleur Lorette. Départ de St-M. Paris à 4 hrs.

M. M. les membres du clergé et les parents et amis sont priés d'y assister.

Behan Bros.

JOURNÉE DE RÉDUCTION.

REDUCTION DANS LES

COTONS Blancs et Jaunes, COTONS à Draps et à Oreillers, TOILES à Nappe et à Serretelles, COUVRE-LITS, SERVIETTES, TOILES à Vêtements et à Rouleurs, TOILES d'Oratoire, TOILES à Draps et à Oreillers.

TOUTES LES MARCHANDISES

CI-DESSUS sont à prix réduits! N'oubliez pas que LE VENDREDI TOUT EST A REDUCTION. Behan Bros.

Vente Annuelle DE MARCHANDISES DE MAISONS!

SPECIAL. 3900 TOIS COTON BLANC.

Pour 10c valent 12c. BRODERIES, depuis 1c à \$2.25.

Spécialité. DENTELLE TORCHON EN FIL.

Nouveautés.

8 Caisse d'INDIENNES ANGLAISES, 3 VETEMENTS DE DESSOUS POUR DAMES. CHEMISES ET PANALONS DEPUIS 25c à \$2.25. CHEMISES DE NUITS DEPUIS 45c à \$1.95.

COTÉ & FAGUY.

27, Rue St-Jean, VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS

VENANT D'ÊTRE REÇU

En assortiment complet de

BRODERIES SUR LAWN et MOUSSELINE

Shirting batisse, Lingerie pour Dames.

UN JOB de CHEMISES BLANCHES non repassées, valant \$1.10 pour 75c.

NOUS OFFRONS POUR CETTE SEMAINE LA BALANCE DE NOS MARCHANDISES REDUITES.

UN SEUL PRIX.

F. SIMARD,

137, rue St-Joseph, ST-ROCHE, QUÉBEC.

TAPISSERIE! TAPISSERIE!

300,